



REGLEMENT DE NOS CONCOURS DE PECHE

- 1° Pêche au coup en 2 manches de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- 2° Inscription et tirage au sort des emplacements dès 8h00 du matin
- 3° La canne aura une longueur maximum de 9,5m sans moulin, 7m avec moulin
- 4° Le moulin est autorisé, cependant, dans ce cas, la ligne ne peut dépasser 2 fois la longueur de la canne et la pêche à l'anglaise est interdite
- 5° seul l'hameçon simple est autorisé, pas de triplette, cuiller, etc...
- 6° Vers de vase, fouillis et leurres artificiels sont interdits
- 7° Une bourriche de 2 mètres est vivement recommandée ; la bourriche métallique est interdite
- 8° Amorçage : 1kg 500 maximum de farines sèches, pas de sang dans l'amorce
- 9° Une dérogation est accordée quant à la taille légale des poissons se trouvant dans la bourriche ; toutefois, la pêche à l'alevin est totalement interdite.
- 10° Les prises seront remises à l'eau après la pesée finale, cinq truites pourront être conservées.
- 11° CLASSEMENT: 1 point par gramme + 30 points par poisson, en cas d'ex aequo, le nombre de poissons départagera les concurrents
- 12° Le non-respect du présent règlement entraînera la mise hors concours du participant
- 13° L'A.S.B.L. « Le Vairon Barvautois » décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou accident survenu durant le concours